

Filière Sciences Economiques et de Gestion

SUPPORT DU COURS DE LA COMPTABILITE GENERALE

Professeur O. ZAHRAOUI

Année Universitaire 2020-2021

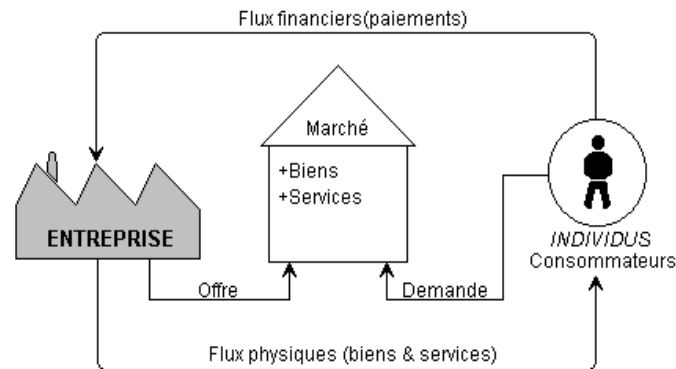
Plan du cours

Module 3	Contenu des séances	N°
Fondements et principes généraux de la comptabilité Les opérations courantes Les opérations de fin du mois Les opérations de trésorerie La clôture de l'exercice Le résultat et son affectation La balance Les documents de synthèse	Les fondements et les principes généraux de la comptabilité générale	1
	Les systèmes d'organisation comptable	2
	Le bilan	3
	Le compte des produits et des charges	4
	Le plan des comptes et leur fonctionnement selon le principe de la partie double	5
	Enregistrement des opérations d'activité sans éléments connexes	6
	Enregistrement des opérations d'activité avec éléments connexes : La TVA	7
	Les opérations de fin de mois : Liquidation de la TVA et révision comptable	8
	Autres opérations connexes sur achats et ventes	9
	Révisions	10

I- Le système économique et l'entreprise1- Définition et caractéristiques :1-1- Définition :

Une **entreprise** est une entité économique qui engendre une **activité** dont l'objectif est de **vendre** un **bien** ou un **service** sur un **marché** pour satisfaire un **besoin**. Ce marché se compose de l'ensemble des consommateurs qui sont constitués par la population et les entreprises :

Les ECHANGES entre l'entreprise et le MARCHE se réalisent à l'aide d'un langage commun, admis entre les parties, qui est le **PRIX** exprimé en une monnaie (le DIRHAM au Maroc).



Dans le cas présent, le flux présente l'échange, le transfert, le mouvement. Les entreprises remettent des biens (flux physiques) en contrepartie d'une somme d'argent (flux financiers).

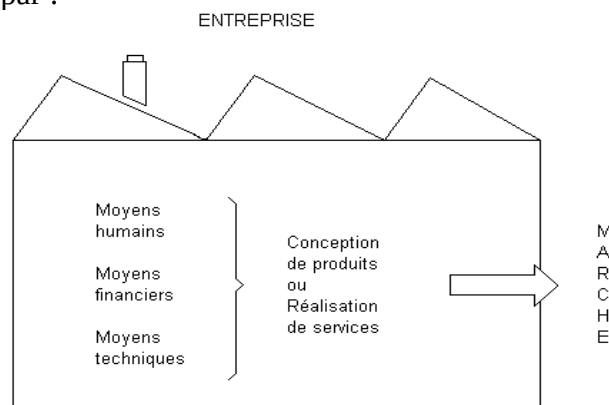
1-2- Caractéristiques :

Une entreprise est un système constitué d'un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisée dans le but de réaliser un profit :

- L'entreprise est un centre de décisions autonomes qui concourent à la réalisation d'opérations constituant son activité ;
- son activité est la production économique qui consiste à fabriquer matériellement ou à fournir des services ;
- pour le marché, c'est-à-dire pour autres entreprises, ou les ménages, ou l'Etat ;
- elle est un système ouvert sur son environnement économique, technologique, juridique, politique... par des flux d'entrée et de sortie ;
- elle est aussi un lieu de création de la richesse (biens et/ou services) et de réalisation de résultats généralement des bénéfices.

1-3- Eléments constitutifs d'une entreprise

L'entreprise est constituée par :



- Des moyens humains (ou ressources humaines), dont l'objectif est de mettre en oeuvre les moyens techniques et financiers de l'entreprise ;

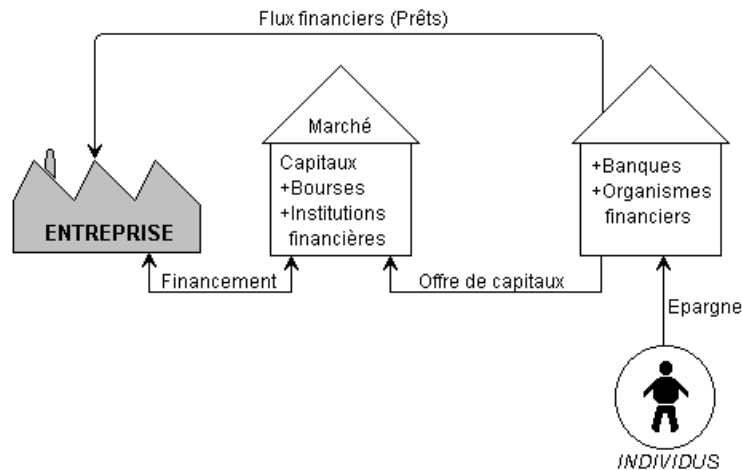
- Des moyens financiers (apports des actionnaires, prêts des banques) nécessaires à la création de l'entreprise et à son développement ;
- Des moyens techniques (locaux, machines-outils, moyens de transport, ...).

L'ensemble de ces moyens permet de produire des biens ou des services pour satisfaire un marché.

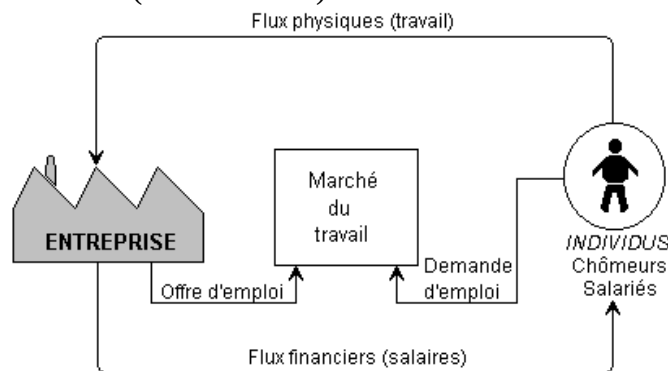
Pour obtenir ces moyens, l'entreprise s'adresse :

- Au marché des capitaux pour obtenir les fonds nécessaires ;
- Au marché du travail pour obtenir le personnel indispensable.

Les ménages qui ont des surplus de revenus les prêtent aux entreprises qui ont un besoin de financement, ou les remettent à des banques ou caisses d'épargne ; c'est l'échange de capitaux. Dans ce cas, les flux sont uniquement financiers.



L'échange de capitaux se traduit par une rémunération dénommée *intérêt* perçu par celui qui prête les capitaux. Concernant l'échange de travail ; pour obtenir des revenus, le ménage propose son travail (flux physique) en contrepartie d'un salaire (flux financier).



De ces trois types d'échanges, découlent trois MARCHES :

- Marché des biens et services ;
- Marché du travail ;
- Marché des capitaux.

1-4- Autres liens de l'entreprise

L'entreprise a des relations "imposées" avec l'Etat et d'autres organismes (Sécurité Sociale, Trésor public, etc.)

Les entreprises versent à l'Etat et aux administrations :

- Des impôts et taxes divers ;
- Des revenus sociaux.

L'Etat et les administrations versent aux entreprises :

- Des subventions.

Les schémas précédents correspondaient aux circuits des flux intérieurs, il faut y adjoindre les flux avec l'extérieur pour refléter la réalité de l'activité économique.

Ainsi les échanges de biens et services réalisés par les entreprises sur le marché des biens et services sont appelés :

- Importations pour les achats à l'étranger ;
- Exportations pour les ventes à l'étranger.

2- Le système de gestion de l'entreprise

Une entreprise doit être gérée, c'est-à-dire qu'elle doit assurer son fonctionnement quotidien, pour atteindre les objectifs fixés. De ce fait, elle doit :

- Assurer le bon fonctionnement des flux physiques (entrées des marchandises, transformations en produits commercialisables, vente des produits) ;
- Assurer le suivi des flux financiers (encaissements, décaissements) ;
- Assurer la bonne application des réglementations (lois, décrets, réglementations diverses, ...) ;
- Recueillir des informations d'ordre commercial, technique, financier, etc., nécessaires pour l'anticipation sur l'avenir.

Ainsi les « flux physiques », les « flux financiers » et les « informations sensibles » doivent être suivies et traitées pour permettre à l'entreprise d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Les fonctions de l'entreprise

L'entreprise, pour se « gérer », doit s'organiser, c'est-à-dire attribuer des rôles ou « fonctions » au personnel de l'entreprise. Le travail réalisé par le personnel permet à l'entreprise d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe, et de ce fait, peut verser des salaires et distribuer des dividendes aux actionnaires

Toute entreprise assure les fonctions suivantes :

- Fonction Approvisionnement : achat de biens nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- Fonction Production : création de produits (ne concerne que les entreprises de transformation),
- Fonction Distribution : nécessaire pour vendre les produits,
- Fonction Administrative : pour gérer les activités, faire respecter les réglementations, traiter les flux d'informations internes et externes.

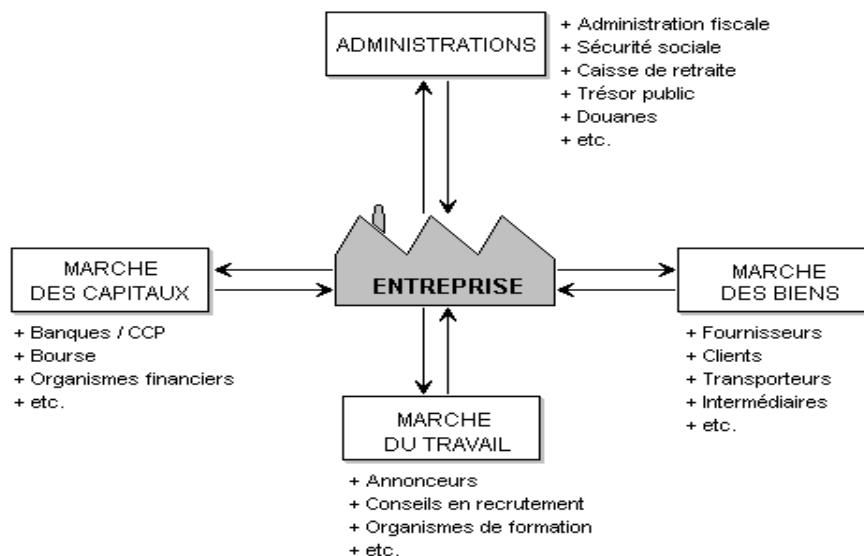
Un certain nombre de flux vont s'organiser autour de chacune des fonctions de l'entreprise.

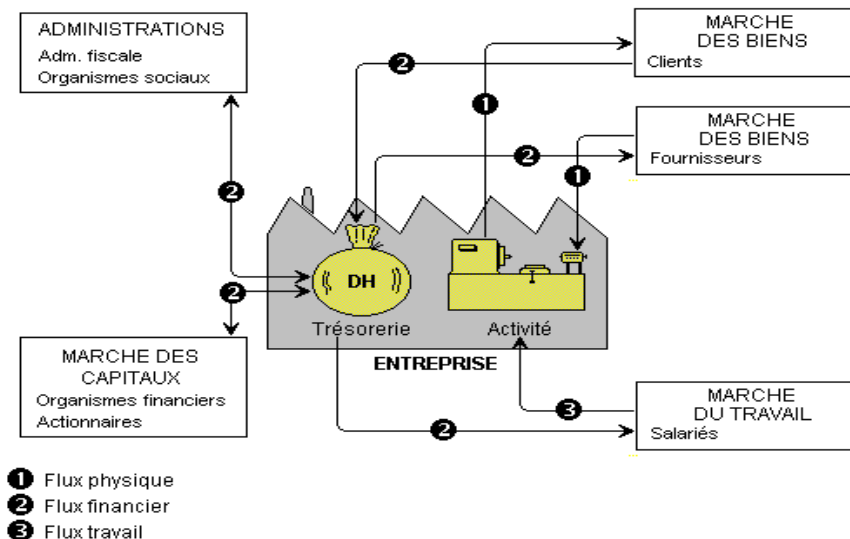
3 - L'environnement de l'entreprise

L'entreprise, pour faire face aux exigences de l'économie de marché, devra :

- Etre organisée afin de déterminer pour chaque salarié ses fonctions et ses responsabilités ;
- Collecter et gérer les informations internes et externes nécessaires à son fonctionnement ;
- Prévoir l'avenir.

L'environnement de l'entreprise est constitué par les entités suivantes :





4- L'entreprise et les informations financières

4-1 - Les informations financières

Le système de gestion des informations de l'entreprise va gérer des informations de tout ordre (commerciales, administratives, juridiques, sociales, financières). La *comptabilité* ne gèrera que des informations d'ordre financier, c'est à dire seulement les événements économiques valorisés.

La fiabilité des informations ne peut être assurée que si l'entreprise dispose d'une organisation suffisante.

4-2- Les objectifs de la comptabilité

Le calcul économique de l'entreprise :

- A la différence des simples « exploitations » où l'on produit sans véritable calcul, toute entreprise se livre à un calcul économique afin de s'assurer que ses dépenses n'excèdent pas ses recettes et qu'elle obtient un « résultat » bénéficiaire (profite) : dans ce cas, son activité est dite rentable.
- Toute entreprise privée cherche à réaliser à long terme et, si possible, chaque année (exercice) un bénéfice, qui rémunère les « capitaux propres » investis dans l'affaire et récompense l'habileté et l'initiative du propriétaire des capitaux.
- Le calcul économique est d'abord prévisionnel ; tout entrepreneur prévoit, au début de chaque exercice, ses dépenses, ses recettes, calcule ses prix de vente, etc.... en supposant qu'il obtiendra une certaine rentabilité, fonction de son chiffre d'affaires.
- En fin d'exercice, grâce à sa comptabilité, qui a enregistré jour par jour tout ses opérations, il constate que son résultat réel est ce qu'il est bénéfice ou perte. La comptabilité enregistre ainsi toutes les opérations et permet de déterminer le résultat de l'exercice.

4-3- Le patrimoine et son affectation :

Le patrimoine est l'ensemble des biens que possède une personne à un moment donné, après déduction de l'ensemble de ses dettes.

Le patrimoine d'une personne physique est généralement composé de deux parties :

- Une partie affectée à son activité professionnelle (son entreprise) ;
- Une autre affectée à son usage personnel.

La comptabilité ne s'intéresse qu'à la partie du patrimoine affectée à l'activité professionnelle du commerçant.

4-4- Les besoins d'information et de contrôle

4-4.1-Dans l'entreprise : De nombreuses questions qui doivent être rapidement solutionnées, se posent en permanence aux dirigeants pour assurer une conduite efficace de leur entreprise. Ces questions montrent la complexité des problèmes à régler et exige de la comptabilité qu'elle apporte une réponse aux différents problèmes posés, qu'il s'agisse de faits passés, de faits actuels ou de faits futurs.

C'est grâce à la saisie des données, à leur classement et à leur traitement approprié, dans un cadre comptable, qu'il sera possible de donner des réponses aux différentes demandes des responsables de l'entreprise.

4-4.2- Dans l'environnement de l'entreprise : L'entreprise est en relation avec de nombreux tiers (fournisseurs, clients, établissements financiers, salariés, administration fiscale...) Ces relations se traduisent le plus souvent par des échanges de biens, de services et de monnaies et par la production de nombreux documents commerciaux qu'il conviendra de savoir, de classer et d'enregistrer.

5- Définition de la comptabilité :

Le vocable comptabilité comporte deux notions qui fusionnent et se complètent pour présenter, à la fois, le moyen et la cible. Le moyen est le comptage et la cible est la matière objet du comptage.

On peut donc définir la comptabilité comme une technique qui consiste, pour une organisation donnée et pour un objectif déterminé, à opérer le comptage de tous les éléments susceptibles d'être compté et qui permettent de réaliser l'objectif de cette organisation.

6- La comptabilité : fiabilité de l'information

La comptabilité doit permettre d'obtenir des informations fiables (dont le contenu ne peut-être manipulé), conformément à un ensemble de normes préexistantes généralement admises ou reconnues.

La fiabilité des informations permet :

- La comparaison dans le temps (utilisation des mêmes méthodes d'évaluation),
- La comparabilité interentreprises (comparaison par rapport à d'autres entreprises)

La fiabilité des informations ne peut être assurée que si l'entreprise dispose d'une organisation suffisante.

L'entreprise a un certain nombre de fonctions :

- Elle est un collecteur d'impôts qu'elle doit restituer à l'Etat.
- Elle est un collecteur de charges sociales qu'elle paye aux divers organismes sociaux : exp. sécurité sociale.
- Elle a des mouvements réguliers de fonds avec les banques et elle doit connaître en permanence sa situation bancaire afin d'éviter des incidents de paiements.

Ces événements économiques valorisés, « saisis » sous certaines normes constituent la comptabilité.

7- Les solutions proposées par la comptabilité aux besoins de l'entreprise.

La comptabilité doit pouvoir répondre aux problèmes qui se posent dans la direction d'une entreprise et prévoir ceux qui se posent à terme. Elle y arrive par la production régulière d'informations :

- à usage interne (exp. vérification de caisse...),
- à usage externe (exp. déclaration de chiffre d'affaires destinées au fisc...)
- ou à usage interne et externe.

C'est l'un des objectifs de la comptabilité que de fournir des documents (bilan, compte de produits et de charges, annexes...)

La comptabilité de l'entreprise est l'organisation qui permet et fournit les éléments du calcul économiques. De ce point de vue, elle est indispensable à toute entreprise. Mais la comptabilité est aussi nécessaire du point de vue juridique, notamment pour garder la trace et le cas échéant servir de preuve :

- des opérations d'achats et de ventes aux différents tiers

- des opérations financières et de trésorerie avec la banque...
- des salaires et des charges fiscales
- des impôts à payer
- du résultat à partager entre les associés.

C'est pourquoi la comptabilité ne peut se faire selon le choix de chacun ; elle est réglementée et elle est l'objet de dispositions générales.

La loi 9-88 promulguée le 25/12/1988 est la grande loi marocaine en matière de comptabilité. Cette loi définit les objectifs et les modalités de la comptabilité, dans le cadre d'un "Code Général de la Normalisation Comptable" qui comporte principalement le Plan Comptable Général des Entreprises.

La comptabilité doit produire régulièrement des données chiffrées sous forme de tableaux, de pourcentage, de graphiques pour permettre au chef d'entreprise de contracter avec les tiers avec le maximum de fiabilité.

La comptabilité est donc un système d'organisation de l'information financière permettant :

- de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées ;
- de fournir après traitement approprié, un ensemble d'informations conformes aux besoins des divers utilisateurs.

L'entreprise doit organiser sa comptabilité de telle façon qu'elle puisse remplir ce rôle, tout en répondant aux exigences de contrôles et de vérifications nécessaires pour garantir la fiabilité des informations fournies.

Le rôle assigné à la comptabilité est de mettre en forme des ETATS FINANCIERS (bilan, compte de charges et produits, annexes et commentaires) destinés à informer périodiquement :

- les associés
 - les tiers intéressés
-] sur la situation financière de l'entreprise

Ces informations sont les seuls éléments fiables (obligatoirement vérifiés par les commissaires aux comptes dans les entreprises d'une certaine importance) qui permettent au chef d'entreprise de comparer, prévoir et évaluer la situation de sa firme afin de prendre des décisions.

La comptabilité doit aussi fournir des informations à usage INTERNE destinés à suivre la gestion de l'entreprise. A cet effet, se développent de plus en plus :

- la comptabilité analytique (déterminer des coûts)
- la comptabilité budgétaire (suivre les objectifs assignés)
- la gestion financière (optimiser les ressources financières)
- etc.

8- Les rôles de la comptabilité

La comptabilité a pour objectif de valoriser les événements concernant la vie d'une entreprise :

- achats/ventes de marchandises
- achats d'immobilisations (biens durables : machines, véhicules, locaux)
- embauches, paiement de salaires, licenciements de salariés
- paiement d'impôts, de taxes
- etc.

De ce fait, la comptabilité générale :

1 - *n'enregistre pas*

- les événements sous l'angle quantitatif et/ou qualitatif
- les événements non valorisés (potentiel représenté par le personnel de l'entreprise, qualité des chefs d'entreprise, information commerciale sur les concurrents, ...)

2 - *enregistre*

- uniquement les événements REALISES

3 - permet

- d'avoir des références sur des EVENEMENTS ANTERIEURS.

Pour le chef d'entreprise, la comptabilité générale est une source d'information insuffisante. Elle doit être complétée par :

- la comptabilité analytique, pour obtenir une valorisation des coûts,
- la comptabilité budgétaire, pour s'assurer que les objectifs (commerciaux, sociaux, de rentabilité, ...) sont réalisés,

II- Fondements et principes de la comptabilité générale

Dans le cadre de la comptabilité générale, l'entreprise doit rigoureusement suivre un certain nombre de règles et respecter certains principes, appelés principes fondamentaux. Ces règles et principes visent l'image fidèle de l'entreprise. Cette image fidèle fait de la comptabilité l'instrument privilégié de la représentation de la réalité telle quelle de l'entreprise, à travers la tenue des états de synthèse tels que le bilan et le compte de produits et de charges.

Avant de voir ces différents principes il faut prendre conscience des notions d'emplois et de ressources.

1 : Notions d'emplois et de ressources

Pour fonctionner, une entreprise a des besoins financiers (capitaux des actionnaires, emprunt auprès des banques, etc.).

Ces fonds vont permettre à l'entreprise de se procurer des biens (locaux, matériels d'exploitation, marchandises, ...), nécessaires à son exploitation.

Ces biens, composés d'éléments divers, forment ce que l'on appelle le PATRIMOINE de l'entreprise.

Le patrimoine est un ensemble de biens, droits et dettes d'une entité juridique (personne physique ou morale).

Toute entreprise doit connaître la composition et la valeur de son patrimoine (biens et dettes) à tout moment. Pour cela, elle doit enregistrer les flux (mouvements et variations) en utilisant l'outil comptable.

Le bilan permet d'établir la situation patrimoniale d'une entreprise.

-Approche du patrimoine d'un ménage

Pour comprendre la notion de bilan, nous allons d'abord aborder la constitution du patrimoine d'un ménage. Ce dernier est constitué par :

1 - des BIENS ou des ACTIFS

- Approche juridique : le ménage détient un droit sur les biens (propriété, usufruit)
- Approche financière : ces biens représentent une valeur monétaire, car ils peuvent être vendus.

Exemple : une maison d'habitation, le mobilier, un compte d'épargne, des liquidités financières

2 - des DETTES ou des OBLIGATIONS qui représentent le PASSIF

- Approche juridique : contrat de prêt signé auprès d'un organisme financier
- Approche financière : engagement à verser des sommes à date fixe

Exemple : crédit immobilier, crédit sur les biens mobiliers (voiture, meubles, etc.), découvert bancaire

Prenons l'exemple du ménage KARMOUNI qui dispose des éléments ci-après :

Maison - domicile principal	1 000 000 DH
Mobilier	180 000 DH
Voiture	80 000 DH
Avoirs en banque	15 000 DH
Liquidités	5 000 DH
Crédit logement pour l'habitation principale	650 000 DH
Crédit voiture	50 000 DH

La valeur du patrimoine du ménage KARMOUNI est donc de :

ACTIF :	Maison - domicile principal	1 000 000 DH
	Mobilier	180 000 DH
	Voiture	80 000 DH
	Disponibilités financières	<u>20 000 DH</u>
		1 280 000 DH
PASSIF	Crédit divers	<u>- 700 000 DH</u>

Valeur nette du patrimoine =

580 000 DH

La valeur nette du patrimoine peut avoir comme origine

- un héritage
- l'épargne du ménage
- des gains de jeux
- etc.

Ceci constitue la richesse du ménage
(ou son CAPITAL)

L'approche ci-dessus a privilégié l'aspect juridique qui peut être complété par une approche financière.

Ainsi,

- l'ACTIF juridique correspond à l'EMPLOI (ou utilisation) des disponibilités financières pour l'achat des biens.
- le PASSIF juridique correspond aux RESSOURCES (ou provenance) financières du ménage.

Exemple : un ménage emprunte pour acquérir un terrain constructible

- le contrat de prêt est une dette, donc un PASSIF (aspect juridique, mais constitue une RESSOURCE financière pour le ménage.
- les ressources financières seront utilisées pour acheter le terrain, elles se transformeront en EMPLOIS ou ACTIF.

	Aspect juridique		Aspect financier	
	ACTIF	PASSIF	EMPLOIS (utilisation)	RESSOURCES (origine)
Maison - résidence principale	1 000 000		1 000 000	
Mobilier	180 000		180 000	
Voiture	80 000		80 000	
Disponibilités financières	20 000		20 000	
Crédits		700 000		700 000
Apports du ménage		580 000		580 000
TOTAUX	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000

Explications

	Aspect juridique	Aspect financier
BIENS (maison, mobilier, voiture)	Constituent des ACTIFS. Droit de propriété exercé par le ménage sur les biens	Utilisation ou transformation ou emplois des ressources financières en biens
DISPONIBILITES FINANCIERES	Constituent des ACTIFS. Droit de propriété exercé par le ménage sur les liquidités	Utilisation ou transformation ou emploi des ressources en disponibilités financières
CREDITS	Dettes (PASSIF) à rembourser	Ressources financières extérieures au ménage
APPORTS DU MENAGE	Valeur appartenant réellement au ménage	Ressources propres du ménage qui ont servi à la constitution de son patrimoine

Exemple :

- Le 01/04/N un ménage dispose de 200 000 DH en banque
- le 10/04/N, ce ménage obtient un prêt de 500 000 DH d'un organisme bancaire pour l'achat d'un appartement
- le 15/04/N, ce ménage signe le contrat d'achat de l'appartement et verse le prix de 650 000 DH

L'évolution du patrimoine du ménage se présente comme suit :

	Aspect juridique		Aspect financier	
	ACTIF	PASSIF	EMPLOIS (Utilisation)	RESSOURCES (Origine)
1-4 - Disponibilités en banque	Banque	Capital	Banque	Capital
Total				
10-4 - Situation de départ	Banque	Capital	Banque	Capital
Contrat de prêt	Banque	Dettes	Banque	Dettes
Total				
15-4 - Situation antérieure	Banque	Capital	Banque	Capital
		Dettes		Dettes
Contrat d'achat	Immeuble		Immeuble	
	Banque		Banque	
Total				

Explications

	Aspect juridique	Aspect financier
Apports du ménage	Apports de liquidités appartenant au ménage	Ressources du ménage utilisées en dépôt bancaire.
Emprunt	Constatation d'une dette envers la banque et réception en contrepartie d'un actif financier	Nouvelles ressources financières extérieures au ménage, utilisées en dépôt bancaire
Achat de l'appartement	Constatation d'un titre de propriété (actif du patrimoine) du ménage en contrepartie d'une diminution de l'actif financier à la banque	Affectation d'un emploi financier en un emploi immobilier

NB :

$$\begin{aligned}
 & \text{ACTIF} = \text{PASSIF} \\
 & \text{EMPLOIS} = \text{RESSOURCES} \\
 & \text{PATRIMOINE NET} = \text{ACTIF} - \text{PASSIF EXIGIBLE} \\
 & \text{OU} \\
 & \text{CAPITAL} = \text{EMPLOIS} - \text{RESSOURCES EXTERNES}
 \end{aligned}$$

2 - Le patrimoine de l'entreprise

Comme un ménage, l'entreprise

- dispose d'un actif et d'un passif
- devra s'assurer que tout emploi doit être financé par une ressource
- devra déterminer ses besoins et rechercher les ressources nécessaires.

Le patrimoine de l'entreprise

EMPLOIS (ACTIF)	RESSOURCES (PASSIF)
Achats de • terrains • constructions • matériels et outillages • mobilier et matériel de bureau • aménagements divers, etc. Constitution de • stocks de marchandises • stocks de matières premières Crédits accordés aux clients Disponibilités en • caisse • banque Total des EMPLOIS ou Besoins ACTIF	Capital de départ : (financement propre à l'entreprise) • Apport des associés (disponibilités financières ou biens apportés à l'entreprise) Dettes contractées : (financement externe) • Emprunts auprès des banques ou des établissements de crédit) • Crédit obtenu des fournisseurs Total des RESSOURCES qui ont financé les Emplois ou Besoins PASSIF
=	=

En évaluant ses besoins (investissements, stocks, crédit clients), l'entreprise devra les comparer à ses ressources.

3- Les principes comptables fondamentaux et les règles d'enregistrement des opérations comptables :

3-1 : Les principes comptables fondamentaux¹

Cette assise conventionnelle et doctrinale sur laquelle reposent les choix techniques de la Norme constitue la base du langage commun qu'est " la comptabilité normalisée ".

Ce sont les principes comptables fondamentaux qui englobent tout à la fois des normes générales d'autorité telle la "prudence", et des conventions méthodologiques, telles la "spécialisation des exercices" ou la "continuité d'exploitation".

Les principes comptables fondamentaux retenus par la Norme Générale, au nombre de sept, sont tous acceptés par la communauté financière internationale.

3-1-1) L'objectif d'image fidèle

Une finalité est assignée à la comptabilité normalisée : les états de synthèse doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

L'image fidèle apparaît ainsi non comme un principe comptable fondamental supplémentaire, mais comme la convergence des principes retenus.

3-1-2 - Les méthodes d'évaluation

La Norme Générale donne aux évaluations une place privilégiée, en précisant les différents modes d'évaluation à retenir en toutes circonstances que ce soit à l'entrée des éléments dans le patrimoine (valeurs d'entrée), à une date quelconque (valeurs actuelles) et dans le bilan (valeurs comptables nettes).

Malgré les vertus du "coût direct" pour le suivi et le contrôle de gestion, la Norme a retenu le concept du coût complet conformément aux normes internationales pour la détermination des coûts d'acquisition et de production.

Quant aux biens fongibles, ils ne font normalement l'objet que de deux méthodes de valorisation = premier entré - premier sorti et coût moyen pondéré.

4 - Les principes comptables fondamentaux retenus :

Sept principes sont retenus par le C.G.N.C. Le respect de ces principes ainsi que des règles contenues dans la Norme Générale Comptable est une condition essentielle pour obtenir l'image fidèle de la situation

¹ - selon le code général de normalisation comptable

patrimoniale, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. L'objectif visé étant l'amélioration de l'information comptable au niveau interne et externe. Ces principes sont les suivants :

4-1- Le principe de continuité d'exploitation

Selon le principe de Continuité d'exploitation, l'entreprise doit établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités.

Par conséquent, en l'absence d'indication contraire, elle est censée établir ses états de synthèse sans l'intention ni l'obligation de se mettre en liquidation ou de réduire sensiblement l'étendue de ses activités.

4-2 - Le principe de permanence des méthodes

En vertu du principe de permanence des méthodes, l'entreprise établit ses états de synthèse en appliquant les mêmes règles d'évaluation et de présentation d'un exercice à l'autre.

L'entreprise ne peut introduire de changement dans ses méthodes et règles d'évaluation et de présentation que dans des cas exceptionnels. Dans ces circonstances, les modifications intervenues dans les méthodes et règles habituelles sont précisées et justifiées, dans l'état des informations complémentaires, avec indication de leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

4-3 - Le principe du coût historique

En vertu du principe du coût historique, la valeur d'entrée d'un élément inscrit en comptabilité pour son montant exprimé en unités monétaires courantes à la date d'entrée reste intangible quelle que soit l'évolution ultérieure du pouvoir d'achat de la monnaie ou de la valeur actuelle de l'élément, sous réserve de l'application du principe de prudence.

4-4- Le principe de spécialisation des exercices

En raison du découpage de la vie de l'entreprise en exercices comptables, les charges et les produits doivent être, en vertu du principe de spécialisation des exercices, rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement et à celui-là seulement.

4-5- Le principe de prudence

En vertu du principe de prudence, les incertitudes présentes susceptibles d'entraîner un accroissement des charges ou une diminution des produits de l'exercice doivent être prises en considération dans le calcul du résultat de cet exercice.

En application de ce principe, les produits ne sont pris en compte que s'ils sont certains et définitivement acquis à l'entreprise ; en revanche, les charges sont à prendre en compte dès lors qu'elles sont probables.

4-6 - Le principe de clarté

Les opérations et informations doivent être inscrites dans les comptes sous la rubrique adéquate, avec la bonne dénomination et sans compensation entre elles ;

- les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément ;
- les éléments des états de synthèse doivent être inscrits dans les postes adéquats sans aucune compensation entre ces postes.

4-7- Le principe d'importance significative

1 - Selon le principe d'importance significative, les états de synthèse doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions. Est significative toute information susceptible d'influencer l'opinion que les lecteurs des états de synthèse peuvent avoir sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

5 : Les règles d'enregistrement des opérations comptables :

Pour comprendre les règles d'enregistrement des opérations comptable, il importe de cerner la notion d'opération comptable et de savoir comment sont traduites en comptabilité les augmentations et les diminutions des flux d'une opération comptable.

5-1 Notion d'opération comptable :

Une opération comptable se traduit, pour une entreprise, par une opération matérielle ou juridique donnant lieu à la modification de ses ressources ou ces emplois.

Les opérations comptables sont donc des emplois ou des ressources qui peuvent être de nature provisoire ou définitif :

Un emploi de nature provisoire est une valeur donnée par l'entreprise avec une possibilité qu'elle soit récupérée totalement ou partiellement soit immédiatement soit dans un délai plus ou moins long. Exemple : avoir en banque.

Une ressource de nature provisoire est une valeur obtenue par l'entreprise avec une possibilité qu'elle soit restituée totalement ou partiellement soit immédiatement soit dans un délai plus ou moins long. Exemple : dette.

Un emploi de nature définitif est une valeur donnée par l'entreprise avec une possibilité de non récupération. Exemple : Paiement d'une prime d'assurance.

Une ressource de nature définitive est une valeur obtenue par l'entreprise avec une possibilité de non restitution. Exemple : Loyer touché par l'entreprise.

En comptabilité générale, un emploi de nature provisoire s'appelle **actif** et une ressource de nature provisoire s'appelle **passif**. Cependant un emploi de nature définitif s'appelle **charge** et une ressource de nature définitive s'appelle **produit**.

5-2 Les mouvements des emplois et des ressources

En comptabilité générale l'enregistrement de toute opération de nature emploi ou ressource se traduit par des mouvements d'augmentation ou de diminution de valeur. Pour représenter ces mouvements d'augmentation et de diminution on utilise des termes d'origine latin : **débit** (qui signifie : il doit) et **crédit** (qui signifie : il croit ou il fait confiance).

Le **débit** s'inscrit à gauche et symbolise une augmentation d'un emploi ou une diminution d'une ressource. Le **crédit** s'inscrit à droite et symbolise une augmentation d'une ressource ou une diminution d'un emploi.

Mouvements		Débit	Crédit
Opérations			
Opérations de nature provisoire	Emplois-actifs		
	Ressources-passifs		
Opérations de nature définitive	Emplois-charges		
	Ressources-produits		

5-3 Le principe de la partie double

Toute opération entraîne l'inscription de sommes égales

- Au débit d'un ou de plusieurs comptes,
- Au crédit d'un ou de plusieurs comptes.

Exemple : Au 01-01-2014 l'entreprise X vient d'être créée. Son bilan d'ouverture est le suivant :

Bilan d'ouverture au 01-01-2014

Actif		Passif	
Immobilisations corporelles	50 000	Capital	50 000
Banque	20 000	Dettes de financement	35 000
Caisse	15 000		
Total	85 000	Total	85 000

Le 02-01-2014 l'entreprise X achète 3 000 dhs de mobilier de bureau par chèque bancaire. Quel est l'effet sur le bilan.

- Les immobilisations corporelles devraient augmenter de 3 000,
- La banque devrait baisser du même montant.

Cette situation a pour conséquence de changer la situation de l'entreprise. Des dizaines voir des centaines d'autres opérations auront la même conséquence sur la situation de l'entreprise et partant sur son bilan.

Dans la réalité, il est impossible de construire après chaque opération réalisée par l'entreprise un nouveau bilan qui traduirait la nouvelle situation de l'entreprise ; d'où la nécessité d'éclater le bilan en et le Compte de Produits et de Charges (CPC) en comptes.

Exercice 1 :

Les époux ARDILL souhaitent connaître le montant de leur patrimoine (ou de leur capital).

Ils ont recensé les éléments qu'ils utilisent en attribuant une valeur.

Déterminer pour chaque élément s'il s'agit d'un élément d'actif ou d'une dette de leur patrimoine.

Calculer le montant de l'actif ou des emplois
le montant du passif ou des ressources
le montant du patrimoine net (ou du capital)

Désignation	Montants	Eléments de l'actif	Dettes
Résidence secondaire	520 000		
Mobilier de l'habitation principale	150 000		
Découvert à la banque	5 000		
Dépôt à la Caisse d'Epargne	50 000		
Véhicule au nom de Madame ARDILL	90 000		
Appartement loué pour l'habitation principale	890 000		
Prêt immobilier pour la résidence secondaire	300 000		
Mobilier de la résidence secondaire	50 000		
Moto au nom de Monsieur ARDILL	40 000		
Nourriture au congélateur	5 000		
Liquidité en portefeuille	500		
Impôts à payer au percepteur	26 500		
Véhicule de fonction de Monsieur ARDILL	87 000		
Crédit pour l'aménagement de la résidence secondaire	40 000		
Notes à payer à divers commerçants			
Remboursements de soins médicaux à percevoir de la mutuelle	3 000 725		

Montant de l'actif

Montant du passif

Patrimoine net ou Capital

Exercice 2 :

Présenter la situation patrimoniale de l'entreprise LARRACH au 31/12/N

Déterminer pour chaque élément s'il s'agit d'un actif (emploi) ou d'un passif (ressources).

Déterminer le montant de l'actif (emploi et du passif (ressources)

Eléments	Montant	Approche juridique		Approche financière	
		Actif	Passif	Emplois	Ressources
Terrain	250 000				
Fonds commercial	300 000				
Apport des actionnaires	650 000				
Constructions	500 000				
Matériel et outillage	150 000				
Matériel de transport	120 000				
Matériel informatique	90 000				
Stock de marchandises	70 000				
Emprunt B.M.C.I.	900 000				
Crédit des fournisseurs	75 000				
Dépôts en banque	15 000				
Crédit aux clients	130 000				

Exercice 3 :

1- Parmi ces affirmations, lesquelles vous semblent vraies ?

- a- La comptabilité générale est un instrument d'information pour les tiers.
- b- La comptabilité générale a pour rôle d'évaluer le patrimoine de l'entreprise et de mesurer le résultat périodique de son activité.
- c- La comptabilité générale est de tenue facultative.

2- La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues

- a- Peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre sur simple décision de gestion afin d'agir sur le résultat.
- b- Ne peuvent jamais être modifiées d'un exercice à l'autre.
- c- Peuvent être modifiées lorsque des changements interviennent dans la vie de l'entreprise et dans la mesure où les méthodes retenues ne permettent plus de refléter une image fidèle.

3- Parmi les faits suivants se déroulant dans une entreprise, lesquelles représentent des opérations comptables ?

- a- Entretien avec un salarié dans le cadre d'une procédure de licenciement.
- b- Règlement d'une note de transport de marchandises.
- c- Rédaction d'un contrat de location.
- d- Devis pour l'acquisition de location.
- e- Devis pour l'acquisition d'un véhicule.
- f- Paiement des salaires.

4- A quoi correspond le principe de la partie double ?

5- A quoi correspond le principe de la partie double ?

6- Pour chaque règle suivante, indiquer à quel principe elle se rattache ?

- Etablir des comptes annuels
 - a- Principe d'indépendance des exercices.
 - b- Principe de prudence.
 - c- Principe de droits constatés.
- Constater les moins-values apparaissant à la clôture de l'exercice
 - a- Principe d'indépendance des exercices.
 - b- Principe de prudence.
 - c- Principe de droits constatés.
- Comptabiliser les opérations dès la réception des factures
 - a- Principe d'indépendance des exercices.
 - b- Principe de prudence.
 - c- Principe de droits constatés.

Exercice 4 :

En application des principes comptables édictés par le plan comptable général (PCG), il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

Evènement 1 :

A quels principes rattacher les définitions suivantes ?

- a- Les valeurs enregistrées en comptabilité ne sont pas révisées en fonction de l'inflation.
- b- Les informations comptables doivent donner à leurs utilisateurs une description claire et précise de l'opération passée.
- c- Pour chaque opération, il convient d'inscrire à la fois son origine et sa destination.

Evènement 2 :

L'entreprise a fait, en fin d'exercice, l'objet d'un contrôle fiscal, les conclusions provisoires laissent présager un redressement de l'impôt sur la société. L'entreprise dans sa comptabilité :

- a- Doit anticiper le redressement fiscal.
- b- Ne doit anticiper le redressement fiscal.
- c- Doit appliquer le principe de prudence.
- d- Ne doit appliquer le principe de prudence.

Evènement 3 :

L'entreprise a acquis un immeuble en début d'année N. En fin d'exercice, un expert a estimé cet immeuble à une valeur supérieure à son coût d'acquisition. L'entreprise dans sa comptabilité :

- a- Doit modifier la valeur de l'immeuble pour un coût supérieur.
- b- Ne doit modifier la valeur de l'immeuble.
- c- Doit appliquer le principe d'indépendance des exercices.
- d- Doit appliquer le principe de coût historique.

Evènement 4 :

Les cours de certaines valeurs mobilières de placement ont augmenté alors que d'autres ont baissé. L'entreprise dans sa comptabilité :

- a- Le cours des valeurs mobilières de placement qui ont augmenté.
- b- Le cours des valeurs mobilières de placement qui ont baissé.
- c- Le cours des valeurs mobilières de placement qui baissé et augmenté.
- d- L'entreprise ne doit rien comptabiliser.
- e- L'entreprise doit comptabiliser la différence entre les montants.

Evènement 5 :

L'entreprise a vendu à un client des marchandises pour 1 000 dhs ; ce dernier lui envoie le même jour une facture de matière première pour 800 dhs. L'entreprise doit appliquer le principe :

- a- Des coûts historiques.
- b- De permanence des méthodes.
- c- De non compensation.